

Centre équestre **ECURIE de la CASSOIRE**

Formules à partir des tarifs applicables TTC 2023-2024 :
tout compris hors licence FFE

Séance **BABY** : s'adresse aux petits de 2.5 ans à 5 ans. **Séance de ¾ heure** (1/4 heure préparation à pied avec la monitrice et 1/2 heure à poney)

Séance **ETRIER** : enfants de 5/7 ans. **Séance d'une heure**. (1/4 heure de préparation avec la monitrice et 3/4 h à poney)

Séance **Grand** ou **Adulte** : séance d'une heure. Venir préparer son poney ou cheval 20 mn avant.

BABY (3/4h)

-Forfait découverte : 35€ **les 3 séances**

-Carte première 10 : 170€, **puis carte fidélité** 125€

-Forfait 30 séances : 377€

-Forfait 35 séances : 422€

ETRIER (1h)

-Forfait découverte : 45€ **les 3 séances**

-Carte première 10 : 254€, **puis carte fidélité** : 164€

-Forfait 30 séances : 498€

-Forfait 35 séances : 565€

GRANDS et ADULTES

-Forfait découverte : 55€ **les 3 séances**

-Carte première 10 : 275€, **puis carte fidélité** : 191€

-Forfait 35 séances : 655€

-Forfait annuel 41 séances : 745€.

Stages vacances cavaliers habituels

Stage demi-journée : moins de 8 ans : 32 €, 8 ans et plus : 37 €

Stage semaine 5 demi-journées consécutives : moins de 8 ans : 149 €, 8 ans et plus : 162€

Stage journée : moins de 8 ans : 45 €, 8 ans et plus : 51€

Stage semaine 5 jours consécutifs : moins de 8 ans : 198€, 8 ans et plus : 235 €

Cavalier de passage :

1 séance ; baby : 18 €, étrier : 26 €, grands et adultes : 29 €

Stage demi-journée : - de 8 ans : 35€, 8 ans et + : 41€.

Semaine 5 demi-journées consécutives : - de 8 ans : 157€, 8 ans et + : 180€.

Stage journée : - de 8 ans : 49€, 8 ans et + : 56€.

Semaine 5 jours consécutifs : - de 8 ans : 230€, 8 ans et + : 259€

Licence FFE : 18 ans et plus : 36€. Moins de 18 ans : 25€

Tout cavalier non licencié s'engage à contracter lui-même une assurance couvrant les risques inhérents à la pratique de l'équitation, et à la justifier.

Les prestations sont payables d'avance et non remboursables ; règlement fractionné possible.

Les cours décommandés 24 h à l'avance peuvent être rattrapés dans la limite de deux rattrapages par trimestre et en fonction des places disponibles.

Les cours non décommandés 24h à l'avance seront décomptés.